La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Août 2023

Fête de la

Rentrée

Vendredi le 8 septembre, dès 17 h

Jeux gonflables - Taureau mécanique Kermesse - Maquillage pour enfant

Animation par DANIEL LUSSIER!

Kiosque fermier Côté plume - (foodtruck)

FEUX D'ARTIFICE

Commandité par madame Chantal Soucy



OUVEAU!

Viens essayer

EURO BUNGEE Bar disponible sur le site (\$)





À LA MAIRIE



Louise Arpin Mairesse 450 779-9104 450 796-2317 poste 1812



430 796-2317 poste 1812

G.-Étienne Bernard Conseiller #01 450 796-5734



Mélanie Simard Conseillère #02 450 488-0057



Frédéric Lussier Conseiller #03 450 278-2962



Rosaire Phaneuf Conseiller #04 450 488-0593



Myriam La Frenière Conseillère #05 450 701-0167



Jean Provost Conseiller #06 450 796-5603

Directrice générale : Mme Josiane Marchand, poste 1801 dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Greffière-trésorière adjointe : Mme Guylaine Giguère, poste 1811

adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca

Secrétaire-réceptionniste : Mme Karine Rocheleau, poste 1804 secretaire@municipalitelapresentation.gc.ca

Voirie

M. Yves Bérard, Responsable de voirie 450 513-2317

M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie 450 771-7853

Urbanisme:

Mme Sabrina Bayard, poste 1803 batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

Coordonnatrice des loisirs : Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805

loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca
Conception et impression du journal :
Impressions KLM

450 795-3219

NUMEROS UTILES



Bureau municipal: 772 rue Principale,

La Présentation (Québec) JOH 1B0

Tél.: 450 796-2317 Téléc.: 450 796-1707

www.municipalitelapresentation.qc.ca

Municipalité La Présentation

Urgence:

Fin de semaine ou jours fériés Cellulaire : **450 513-2317**

Heures de bureau :

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs **450 796-2317 poste 1805**

Pompiers – Police – Ambulance 911 ou à partir d'un cellulaire : *4141

Hôpital

450 771-3333

Déneigement Transports Philippe Desgranges inc. **450-771-8712**

Animaux – SPA Drummondville 1855 472-5700

Gestion des matières résiduelles Régie intermunicipale Acton et des Maskoutains (domestique, recyclables et organique) **450 774-2350**

Bureau de poste 782, rue Principale **450 796-1293** MRC des Maskoutains

Administration générale 450 774-3141 Évaluation foncière 450 774-3141 Gestion des cours d'eau 450 774-3141 Transport adapté 450 774-8810

Presbytère **450 796-3688**

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

Simon-Pierre Savard-Tremblay 2710, rue Bachand, bureau 108

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6 **Tél.: 450 771-0505 | Téléc.: 450 771-0767**simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

Mme Chantal Soucy

2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8

Tél.: 450 773-0550

chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES:

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.

Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à :

secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

POUR INFORMATIONS: 450 796-2317. POSTE 1804

Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc

1 page : 1 080.00 \$ (ou 120.00 \$/mois) 1/2 page : 540.00 \$ (ou 60.00 \$/mois) 1/4 page : 300.00 \$ (ou 30.00 \$/mois) 1/8 page : 150.00 \$ (ou 15.00 \$/mois)

Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page: 1 900.00 \$ (ou200.00\$/mois) 1/2 page: 1 000.00 \$ (ou100.00\$/mois) 1/4 page: 500.00 \$ (ou 50.00 \$/mois) 1/8 page: 250.00 \$ (ou25.00 \$/mois)

AVIS AUX CITOYENS & URBANISME

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ

Le lundi 4 septembre 2023 en raison de la Fête du Travail



Bon congé!

PISTE CYCLABLE

Il est important de se rappeler qu'en tout temps la piste cyclable doit être dégagée et libre d'objets. Les différents bacs de collectes, les paniers de basket ou autres doivent être placés de façon à ne pas nuire à la circulation sur la piste cyclable.



INSPECTRICE EN BÂTIMENTS

VACANCES ESTIVALES

Veuillez prendre note que l'inspectrice en bâtiments, Madame Sabrina Bayard, sera en vacances du **14 août** au **1**^{er} **septembre 2023.**



CALENDRIER DU MOIS

SEPTEMBRE 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
depuis 1806					1	2
3	TRAVAIL Bureau municipal FERMÉ	Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30	Résidus domestiques	Matières organiques	8	Collecte des RDD St-Hyacinthe
10	11	12	Matières recyclables	Matières organiques	15	Collecte des RDD St-Jude - Acton Vale
17	18	19	20 Résidus domestiques	Matières organiques	22	23
24 31	25	26	Matières recyclables	Matières organiques	29	30

PROCES-VERBAL | Séance du 8 août 2023



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 8 août 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard Myriam La Frenière Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard

Frédéric Lussier Jean Provost

Est absent:

Monsieur le conseiller : Rosaire Phaneuf

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 162-08-23

Il est proposé par Georges Étienne Bernard Appuyé par Mélanie Simard

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Acceptation de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023
- 4. Acceptation des comptes
- 5. Période de questions
- Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 7. Loisirs Information des représentants du CCL
- 8. Moisson Maskoutaine Campagne : J'aime ma moisson Appui
- ADMQ Inscription de la directrice générale au colloque de zone du 14 septembre 2023
- Résiliation de l'entente relative à la location d'un local situé au 782 rue Principale – Bureau de poste
- 11. Démission d'un employé de voirie Affichage d'un poste
- 12. Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson Paiement suite au décompte #3 et approbation des directives de changement
- Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 299-23 concernant la prévention des incendies
- Déneigement du stationnement du Centre Synagri et de la cour du bureau municipal – Approbation du devis – Invitation des soumissionnaires
- Forage sous le chemin du Haut-de-Salvail Autorisation pour le passage d'une conduite d'aqueduc privée – 143 chemin du Hautde-Salvail
- 16. Vidange des boues des étangs aérés Affectation de la réserve

- 17. Achat d'un dévidoir et d'un boyau pour l'arrosage de la patinoire
- 18. Aménagement de deux terrains de tennis Achat des luminaires
- 19. Divers
- 20. Dépôt de la correspondance
- 21. Période de questions
- 22. Levée de l'assemblée

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 163-08-23

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Myriam La Frenière Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, tel que rédigé.

4- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 164-08-23

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2300201	D	Animagerie Inc.	
C2300201	D	Activité camp de jour	1 309,57 \$
C2300202	$\overline{}$	Groupe Maskatel Québec SEC	1 303,37 7
02300202	•	Internet Pavillon 2-07/1-08	63,18 \$
C2300203	Т	Réseau Internet Maskoutain	σσ,2σ φ
02000200	•	Téléphone IP juillet	267,89 \$
C2300204	D	Courtemanche Sylvette	,
		Subvention baril de pluie	50,00 \$
C2300205	D	Leblanc Lison	, , <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , </u>
		Yoga printemps 2023	131,00 \$
C2300206	D	Bergeron Malik	
		Arbitrage soccer	74,00 \$
C2300207	D	Bernard Émilie	
		Arbitrage soccer	95,00 \$
C2300208	D	Béchette Alek	_
		Arbitrage soccer	38,00 \$
C2300209	D	Fonds d'information sur le territoire	
		Mutations juin	15,00 \$
C2300210	R	Bertrand Mathieu Ltée	
		Décompte no. 2 Gagnon, Giasson	856 977,41 \$
C2300211	D	Postes Canada	
		Journal juin	264,43 \$
C2300211	D	Postes Canada	
		Journal avril & guide citoyen	513,09 \$
C2300212	D	Serrurier Fabris (1993) Inc.	
		Pêne dormant, poignées loisirs	540,10 \$
C2300213	D	Paysagiste Proland	
		Taille branches Fougères & Salvail N	459,90 \$
C2300213	R	Paysagiste Proland	
		Installer filet de baseball	1 552,16 \$
C2300214	R	Environnement Terra Vestra Inc.	
		Vidange des boues décompte 2	47 756,14 \$
C2300215	D	Gaudreau Marie-Soleil	- 1
		Remb. Achats équipements CDJ	47,12 \$
C2300216	D	Distribution B.S.C. (Radnor)	
		Pains - Fête nationale	60,00 \$
C2300217	D	SEAO - Constructo	
	_	Appel d'offr déneigement des routes	7,64 \$
C2300218	R	Electro-Concept P.B.L. Inc.	274242 1
		Enregistreur étangs aérés	2 743,19 \$

\overline{PROCES} - \overline{VERBAL} | Séance du 8 août 2023

	_		
C2300219	D	Gaudreau Marie-Soleil	
		Mr. Freeze camp de jour	126,36 \$
L2300070	I	Hydro-Québec	
		Terrain soccer 25-05/24-06	112,93 \$
L2300070	-	Hydro-Québec	
		Centre Synagri 21-05/20-06	1 779,95 \$
L2300070	Т	Hydro-Québec	
		Piste cycl des Érables 20-04/16-06	7,79 \$
L2300070	Т	Hydro-Québec	
		Éclairage public juin	1 183,04 \$
L2300071	Т	Ministre du Revenu du Québec	
		DAS Provincial juin	17 517,53 \$
L2300072	Т	Agence des douanes et du Revenu	, <u>,</u>
		DAS Fédéral juin	6 477,66 \$
L2300073	Т	Retraite Québec	σ,σσ φ
12300073	٠	RREM Élus juin	1 019,89 \$
L2300074	T	Desjardins sécurité financière	1015,65 5
12300074	•	REER employés juin	2 412,70 \$
L2300075	ī	Banque Royale du Canada	2 412,70 3
L2300073	'		002 11 ¢
L2300076	_	Cap & int. Ford F-150 juillet	882,11 \$
L2300076	-	Bell Mobilité Inc.	462.00.0
	_	Cellulaires voirie juillet	162,00 \$
L2300077	I	Services de carte Desjardins	
		Remboursement juin	3 832,40 \$
L2300078	D	It Cloud	
		Microsoft 365 du 20-06-23/01-03-2024	74,51 \$
P2300204	D	Eurofins Environex	
		Analyse eaux usées abattoir mai	192,59 \$
P2300204	D	Eurofins Environex	
		Analyse eau potable juin	315,61 \$
P2300204	D	Eurofins Environex	
		Analyse eaux usées juin	303,53 \$
P2300205	R	Cabinets Maska Inc.	
		Location cabinet loisirs 6-06/4-07	195,46 \$
P2300206	D	Santinel Inc.	
		Équipement défibrillateur loisirs	519,86 \$
P2300207	D	Carrières St-Dominique Ltée	
		Pierres terrains de tennis	360,42 \$
P2300207	R	Carrières St-Dominique Ltée	
. 2000207	•••	Pierres ponceau Salvail Sud	852,67 \$
P2300208	D	Therrien Couture Joli-Cœur sencrl	σσΞ,σ: φ
. 2300200		Exploitation non-conforme chenil	602,14 \$
P2300208	D	Therrien Couture Joli-Cœur sencrl	002,1+ y
1 2300200	0	Usage dérogatoire Alain Forand	2 399,24 \$
P2300208	D	Therrien Couture Joli-Cœur sencrl	۷ 333,24 ې
F2300208	U		240 52 ¢
P2300209	_	Honoraires dossier général Schreyer Camille	349,52 \$
P2300209	D		106.00 ¢
D2200240	_	Arbitrage soccer	106,00 \$
P2300210	D	Cie de Transport Maskoutaines Inc.	4 440 60 6
52200244	_	Transport sortie camp de jour	1 448,69 \$
P2300211	R	Laboratoire de la Montérégie Inc.	
	_	Contrôle maté Gagnon, Giasson	5 507,30 \$
P2300212	D	9018-9135 Québec Inc. Ninja Factory	
		Activité camp de jour	965,22 \$
P2300213	ı	Desjardins sécurité financière	
		Assurances collectives juillet	3 352,76 \$
P2300216	D	Paquin Richard	
		Signaleur voirie du 4 juillet	187,50 \$
P2300217	D	Paquin Richard	
		Signaleur voirie du 13 juillet	200,00 \$
			966 412,20 \$

Salaires versés pour le mois de juillet 2023 : 95 457,01 \$

I : Incompressible D : Délégation R : Résolution

COMPTES À PAYER

COMPTES A PATER	
Rona Inc.	
Produits ménager pavillon loisirs	29,08 \$
Rona Inc.	20 74 6
Clé station de pompage Camping Aqua Parc St-Pie	39,71 \$
Sortie camp de jour	1 043,30 \$
Location d'outils Simplex Inc.	1043,30 7
Caméra / drain terrains tennis	299,46 \$
Linde Canada Inc.	, .
Location acétylène /garage	50,07 \$
Code Ducharme Inc.	
Livres et relieur procès-verbaux	995,91 \$
Postes Canada La Présentation	
Timbres / compteurs d'eau	1 380,85 \$
Ligue de soccer des Patriotes	1 F12 00 ¢
54 inscriptions Martech Signalisation Inc.	1 512,00 \$
Signalisation et ancrages	1 385,45 \$
Mec-Indus Inc	1 303, 13 4
Réparation machine ligne baseball	103,48 \$
Laferté & Letendre Inc.	, .
Accessoires / garage	314,91 \$
Laferté & Letendre Inc.	
Produits nettoyants / garage	120,59 \$
Kemira Water Solutions Canada Inc.	
Sulfate d'alum	6 308,49 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	CO1 22 ¢
Essence camions voirie Régie de l'A.I.B.R.	601,22 \$
Ajustement Q.P. 2022	23 729,29 \$
Régie de l'A.I.B.R.	23 723,23 3
Eau consommée du 02-06/28-06	15 929,68 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	,
Cour régionale 01-04/30-06	746,77 \$
Accès Info Enr.	E2 90 ¢
Ajout micrososoft 365 voirie BuroPro Citation	52,89 \$
Fournitures de bureau	369,20 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Résidus domestiques juillet	10 371,03 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Matières recyclables juillet	7 297,28 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Matières organiques juillet	7 802,68 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains Quote-part vers. 3/4	7 601 2E ¢
Excavation Luc Beauregard Inc.	7 691,25 \$
Réparation pneus tracteur à gazon	23,00 \$
Cie de Transport Maskoutaine Inc.	23,00 7
Aquaparc St-Pie camp de jour	477,15 \$
Productions Royal Pyrotechnie	, <u>, .</u>
Feu d'artifice fête rentrée 1/2	2 299,50 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	
Loc. niveleuse Salvail Nord	5 001,41 \$
Centre Services Scolaires Saint-Hyacinthe	
Entente ent. Synagri 01-01-22/30-06-23 Groupe CME Inc.	6 293,33 \$
Plans finaux garage municipal	2 494,96 \$
Entreprises KG 2020 Inc.	2 434,30 3
Remonter terre étang aéré	689,85 \$
FQM Services, Coopérative de solidarité	- 3-/ Y
Rôle en ligne hébergement 2023	592,58 \$
FQM Services, Coopérative de solidarité	
Hébergement géomatique 2023	827,13 \$

$\overline{ ext{PROCES-VERBAL}}$ | Séance du 8 août 2023

FQM Services, Coopérative de solidarité	
Permis soutien technique 2023	563,38 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	
Réparer pneu véhicule voirie	17,25 \$
Laboratoires de La Montérégie	
Caractérisation suppl. Gagnon & Giasson	5 208,37 \$
	112 662,50 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN JUILLET 2023

Taxes et droits de mutations	161 686,86 \$
Permis émis	2 410,00 \$
Inscriptions camp de jour	2 372,97 \$
Location Pavillon & terrain	150,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	342,22 \$
Revenus divers loisirs - évènements - ventes Fête national	le 946,30 \$
Fête de la rentrée - Soutien action bénévole	
député Saint-Hyacinthe	4 000,00 \$
Comité de balle molle de La Présentation (Carnaval) -	
contribution achat zamboni	18 389,03 \$
Poste Canada - loyer août	375,00 \$
TOTAL - DÉPÔTS	190 672,38 \$

Dépôts Directs

GRAND TOTAL	328 112,34 \$
TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS	137 439,96 \$
Remboursement TPS janvier à juin 2023	74 025,30 \$
Poste Canada – Loyer juillet	375,0 \$
Ministère des Affaires municipales – TECQ 2010-2013	16 468,00 \$
Ministère des Affaires municipales – PIQM Grand Rang	32 389,70 \$
au 30-06-2023	1 720,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe – Cour régionale 01-04	
formation RCR camp de jour	890,56 \$
Municipalité Ste-Marie-de-Madeleine – Remb.	
au 30-06-2023 106,69 \$	
Revenus de recharge circuit électrique du 01-04	
Maskoutains – Remboursement TPS-TVQ mai	2 518,20 \$
Régie Intermunicipale d'Acton et des	
Maskoutains – Remboursement TPS-TVQ avril	2 032,18 \$
Régie Intermunicipale d'Acton et des	
Fédération des Caisse Desjardins – Publicité	120,00 \$
Intérêts compte chèques et compte avantage juillet 2023	6 794,33 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Frédéric Lussier Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en juillet 2023 pour un montant total de 966 412,20 \$

De ratifier le paiement des salaires versés en juillet 2023, au montant total de 95 457,01 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour août 2023, au montant total de 112 662,50 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de juillet 2023 au montant de 328 112,34 \$.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

6- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de juillet 2023.

Aucune rencontre au mois de juillet.

7- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard, et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Aucune rencontre au mois de juillet.

8- MOISSON MASKOUTAINE – CAMPAGNE : J'AIME MA MOISSON – APPUI RÉSOLUTION NUMÉRO 165-08-23

Considérant que la rencontre entre Moisson Maskoutaine et ses partenaires le 16 juin 2023;

Considérant la campagne « J'aime ma moisson »;

Considérant la demande d'appui de Moisson;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Myriam La Frenière Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la Moisson Maskoutaine;

De déclarer que la Moisson Maskoutaine est le garde-manger reconnu de la MRC des Maskoutains;

9- ADMQ – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COLLOQUE DE ZONE DU 14 SEPTEMBRE 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 166-08-23

Considérant que la zone Montérégie Est de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ), tiendra son colloque annuel à St-Marcsur-Richelieu, le 14 septembre 2023 et que la directrice générale est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Frédéric Lussier Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Josiane Marchand au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à St-Marc-sur-Richelieu, le 14 septembre 2023;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 250 \$;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement encourus selon la réglementation en vigueur.

10- RÉSILIATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA LOCATION D'UN LOCAL SITUÉ AU 782, RUE PRINCIPALE – BUREAU DE POSTE RÉSOLUTION NUMÉRO 167-08-23

Considérant l'entente relative à la location d'un local situé au 782, rue Principale, La Présentation pour le bureau de poste;

Considérant que Madame Chantal Thibault, maitre de poste, n'est plus responsable du bureau de poste de La Présentation;

PROCES-VERBAL | Séance du 8 août 2023

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'annuler l'entente avec Madame Chantal Thibault, maitre de poste, relative à la location d'un local situé au 782, rue Principale, La Présentation pour le bureau de poste;

D'attendre que Poste Canada embauche un nouveau maitre de poste pour La Présentation et de faire une nouvelle entente avec cette personne.

11- DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE – AFFICHAGE D'UN POSTE RÉSOLUTION NUMÉRO 168-08-23

Considérant la démission de Monsieur François Castonguay, le 10 juillet dernier:

Considérant que la directrice générale procèdera à l'affichage d'un appel de candidature au courant du mois d'août;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Myriam La Frenière Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le comité du personnel, la directrice générale et le Responsable des travaux publics à rencontrer les candidats et à faire la sélection.

12- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOUTS SUR LES RUES GAGNON (EN PARTIE) ET GIASSON – PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE #3 ET APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 169-08-23

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 293-22 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 mars 2023;

Considérant le décompte progressif numéro 3 présenté par Bertrand Mathieu Ltée et la recommandation de la firme d'ingénierie Consumaj relativement au paiement de ce décompte;

Il est proposé par Frédéric Lussier Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 3 et le paiement à Bertrand Mathieu d'une somme de 828 966,66 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson.

13- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 299-23 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis de motion est donné par le conseillère Myriam La Frenière, à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 299-23 concernant la prévention des incendies.

L'objet de ce règlement permettra de faire une mise à jour sur les divers règlements et de tous les regrouper.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et

renoncent à sa lecture lors de son adoption.

14- DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE SYNAGRI ET DE LA COUR DU BUREAU MUNICIPAL – APPROBATION DU DEVIS – INVITATION DES SOUMISSIONNAIRES RÉSOLUTION NUMÉRO 170-08-23

Considérant le devis déposez par la directrice générale pour les travaux de déneigement des stationnements situé au 772 et 870 rue Principale;

Considérant la Politique de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Frédéric Lussier Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour les travaux de déneigement des stationnements au 772, rue Principale (bureau municipal) et le 870, rue Principale (Centre Synagri) pour les saisons hivernales 2023-2024/2024-2025/2025-2026;

D'approuver les dispositions du devis qui sera transmis aux soumissionnaires invités.

15- FORAGE SOUS LE CHEMIN DU HAUT-DE-SALVAIL –
AUTORISATION POUR LE PASSAGE D'UNE CONDUITE
D'AQUEDUC PRIVÉE – 143 CHEMIN DU HAUT-DE-SALVAIL
RÉSOLUTION NUMÉRO 171-08-23

Considérant que la propriété sise au 143, chemin du Haut-de-Salvail est desservie par un réseau d'aqueduc privé lui appartenant;

Considérant que cette conduite privée dessert également le bâtiment sis au 146, chemin du Haut-de-Salvail;

Considérant que la conduite existante passe sur le lot 3 407 193 sans toutefois avoir l'autorisation du propriétaire;

Considérant que les propriétaires de la conduite souhaitent régulariser la situation en déplaçant la conduite existante de façon à la retirer du lot 3 407 193;

Considérant que la Municipalité n'est aucunement responsable de la conduite d'aqueduc privé et ne peut pas garantir la qualité de l'eau qui y circulera;

Considérant que les travaux seront effectués par forage directionnel;

Considérant que la Municipalité a adopté le règlement 236-18 concernant l'occupation de son domaine public et qu'elle doit autoriser le passage de cette conduite sous ses infrastructures routières;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les travaux consistant à déplacer la conduite d'aqueduc privé, par forage directionnel, et ce sous le chemin du Haut-de-Salvail;

D'aviser le demandeur qu'il sera responsable des bris occasionnés à la structure de la route ou aux différentes conduites qui pourraient être enfouies à cet endroit, le cas échéant;

D'exiger qu'une demande de localisation des services enfouis soit faite auprès d'Info Excavation avant de débuter les travaux;

$\overline{ ext{PROCES-VERBAL}}$ | Séance du 8 août 2023

D'exiger au demandeur d'aviser le Responsable des travaux publics avant de débuter les travaux.

16- VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS – AFFECTATION DE LA RÉSERVE RÉSOLUTION NUMÉRO 172-08-23

Considérant qu'une partie des travaux de vidange des boues aux étangs aérés ont été réalisés en 2021:

Considérant que la fin des travaux (disposition des boues) a été exécutée en 2023;

Considérant la facture au montant de 47 756,14 \$, taxes incluses;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

D'entériner le paiement de la facture au montant de 47 756,14 \$, taxes incluses à la compagnie Environnement Terra Vestra inc.;

Que le conseil approuve qu'une somme de 43 607,71 \$ (coût net) soit imputée au compte Réserve financière – Vidange des étangs pour payer ladite facture.

17- ACHAT D'UN DÉVIDOIR ET D'UN BOYAU POUR L'ARROSAGE DE LA PATINOIRE RÉSOLUTION NUMÉRO 173-08-23

Considérant qu'il est souhaitable de faire l'achat d'un dévidoir et d'un boyau d'arrosage pour la patinoire;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Frédéric Lussier Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un dévidoir ainsi qu'un boyau d'arrosage pour la patinoire, de la compagnie Les Équipements Harjo inc., au coût de 9 390,91 \$, incluant les taxes;

D'autoriser également, un budget d'environ 500 \$ pour l'installation de cet équipement;

D'autoriser le paiement lorsque nous aurons reçu le matériel.

18- AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE TENNIS – ACHAT DES LUMINAIRES RÉSOLUTION NUMÉRO 174-08-23

Considérant la résolution numéro 88-04-23, adopter le 4 avril 2023, concernant l'octroi d'un contrat pour la construction de deux terrains de tennis;

Considérant que l'achat des luminaires n'était pas inclus dans le contrat de constructions des terrains de tennis ;

Considérant la soumission reçue de Luminaire Galarneau;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Frédéric Lussier Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat des luminaires de la compagnie Luminaire Galarneau, au coût total, incluant les taxes de 11 957,40 \$.

D'autoriser le paiement une fois les luminaires reçus.

19- DIVERS

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour

20- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- MRC Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 12juillet 2023
- MRC Résolution CA 23-06-56 Examen de conformité Règlement numéro 295-23 – La Présentation – Recommandation
- **MRC** Résolution 23-07-178 Moisson Maskoutaine Campagne : J'aime ma moisson Appui
- MRC Résolution 23-07-179 Règlement 23-631 SAR (Bâtiments patrimoniaux Démolition) DNM Adoption par renvoi
- MRC Résolution 23-07-190 Sûreté du Québec de la MRC de Maskoutains Rapport annuel d'activités Dépôt
- MRC Résolution 23-07-193 Famille Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du CSSSH Appui
- **RIAM** Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 juin 2023
- RIAM Ordre du jour de la séance du Comité exécutif du 2 août 2023
 RIAM Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 juin 2023

MRC DE DRUMMOND -

Demande d'appui / MRC des Maskoutains / Emprise ferroviaire projet de développement d'une piste cyclable

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

22- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 175-08-23

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 38.

Louise Arpin Josiane Marchand
Mairesse Directrice générale et greffière-trésorière

Nous avons besoin de TOI dans notre équi

OFFRE D'EMPLOI EMPLOYÉ DE VOIRIE

Description sommaire du poste :

Sous l'autorité du Responsable des travaux publics, le titulaire assumera diverses fonctions reliées à l'entretien et la réparation des infrastructures municipales : réseau routier, aqueduc, égouts, parcs et bâtiments.

Principales responsabilités :

- → Effectuer le montage des glaces (2 patinoires + 1 anneau de glace) en début de saison hivernale et s'assurer d'une bonne qualité de glace (arrosage régulier) durant la saison;
- → Effectuer l'entretien des terrains des loisirs ;
- → Effectuer l'entretien des fossés et ponceaux;
- → Effectuer la réparation des nids de poules dans la chaussée;
- → Effectuer la réparation et l'inspection des machineries;
- → Effectuer des travaux manuels et toutes autres tâches connexes;
- Assurer à l'occasion le service de garde en dehors des heures normales de travail;

Qualifications et profil recherché :

- → Avoir de l'expérience dans le milieu municipal (un atout);
- → Détenir un diplôme d'études dans une discipline appropriée, ou une combinaison d'études et d'expérience jugées équivalentes;
- → Être habile manuellement et débrouillard;
- → Posséder un permis de conduire.

Commentaires:

Toutes les demandes seront traitées dans la plus grande confidentialité. Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées. Cette offre d'emploi s'adresse tant aux hommes qu'aux femmes. L'usage du masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.

Pour postuler:

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae en personne, par courrier ou par courriel, <u>au plus tard le 15 septembre</u>, à l'attention de :

Madame Josiane Marchand, Directrice générale et greffière-trésorière Municipalité de La Présentation

772, rue Principale, La Présentation (Québec) JOH 1BO

Courriel: dg@municipalitelapresentation.qc.ca

EMPLOYEUR

Municipalité La Présentation Service de la Voirie

TYPE DE POSTE

Permanent Temp plein (40 heures)

HORAIRE*

Lundi au jeudi 7 h 30 à 17 h Vendredi 8 h à 12 h

* Occasionnellement de soirs et fin de semaine

RÉMUNÉRATION

À déterminer selon expérience Un programme d'assurance collective et un régime de retraite sont en place.

DATE DE CONCOURS

du 11 août au 15 septembre 2023

ENTRÉE EN POSTE

02 octobre 2023



UTILISATION ET VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

CHAPITRE 4.1 – UTILISATION ET VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

- 25.1 L'utilisation et la vente des pièces pyrotechniques des classes 7.2.1, 7.2.2 et 7.2.5 sont autorisées sur le territoire de la municipalité, selon les conditions et restrictions prévues au présent chapitre.
- 25.2 L'utilisation des pièces pyrotechniques de la classe 7.2.1 est autorisée aux conditions suivantes :
 - a) l'utilisateur doit être âgé de 18 ans ou plus, sauf dans le cas des capsules pour pistolets-jouets;
 - b) le terrain doit être libre de tout matériau ou débris, de façon à éviter les risques d'incendie;
 - c) la vitesse du vent ne doit pas être supérieure à 30 kilomètres à l'heure;
 - d) le terrain doit mesurer une superficie minimum de 30 mètres par 30 mètres dégagé à 100 %;
 - la zone de lancement et de dégagement doit être à une distance minimum de 15 mètres de toute maison, bâtiment, construction et champ cultivé.
- 25.3 La vente de pièces pyrotechniques de la classe 7.2.1 est autorisée aux conditions suivantes:
 - a) la vente doit se faire à une personne ayant 18 ans ou plus, sauf dans le cas des capsules pour pistolets-jouets;
 - b) la vente doit être conforme à la Loi sur les explosifs (S.R.,ch.E-15);
 - c) lorsqu'ils sont exposés pour fins de vente, les lots de pièces ne doivent pas dépasser 25 kg et ils doivent être montrés dans un emballage ou un autre récipient approprié à l'écart des marchandises inflammables et à l'abri des rayons du soleil ou d'une source de chaleur directe.
- 25.4 L'utilisation des pièces pyrotechniques de la classe 7.2.2 doit recevoir l'autorisation de l'inspecteur municipal et est sujette au respect des conditions suivantes :
 - a) la mise à feu doit être effectuée par un artificier reconnu qui doit assurer la sécurité des feux d'artifice;
 - b) l'artificier doit fournir à l'inspecteur municipal la preuve qu'il a l'autorisation du propriétaire et du locataire du terrain où se fera le lancement des pièces pyrotechniques, ainsi que du propriétaire ou du locataire du terrain qui sera utilisé pour les retombées des pièces pyrotechniques;
 - c) l'artificier doit fournir un schéma du terrain où se fera le feu d'artifice pour prévoir l'aire de lancement, l'aire de dégagement et de retombée, le périmètre de sécurité et les espaces occupés par le public;
 - d) l'artificier doit également fournir le plan de la sécurité prévu pour le déroulement des activités;
 - e) l'usage de pétards est interdit.
- La vente de pièces pyrotechniques de la classe 7.2.2 est interdite sur le territoire de la municipalité, sauf aux personnes autorisées par la *Loi sur les explosifs* (S.R., chap. E-15).
- 25.6 L'utilisation de pièces pyrotechniques de type « articles de théâtre » faisant partie de la classe 7.2.5 doit recevoir l'autorisation de l'inspecteur municipal et est sujette au respect des conditions suivantes :
 - a) le bâtiment doit être conforme au Code national de la prévention incendie, au Code national du bâtiment et à la Loi sur les édifices publics;
 - b) le spectacle doit être supervisé et être sous la responsabilité d'un technicien artificier spécialisé pour les spectacles à effets spéciaux. Le technicien artificier doit fournir à l'inspecteur municipal le permis d'artificier et les autorisations du propriétaire et des propriétaires des terrains avoisinants qui autorisent la tenue de l'événement;
 - c) le technicien artificier doit fournir le plan de sécurité pour le déroulement de l'activité.

FAIRE UN FEU EN PLEIN AIR

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

ARTICLE 19 - POUVOIRS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité ou son représentant désigné peut en tout temps faire éteindre tout feu situé sur le territoire de la municipalité lorsque la situation le requiert.

ARTICLE 20 - FEUX EN PLEIN AIR

Il est interdit à toute personne de faire un feu en plein air, sans avoir demandé et obtenu préalablement du directeur du service de sécurité incendie de la municipalité ou de son représentant désigné un permis de brûlage émis en conformité avec les règlements municipaux en vigueur.

Cependant, dans le périmètre urbanisation ou zone blanche de la municipalité tel que décrit à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante, aucun permis n'est requis pour l'utilisation d'un poêle à briquette ou charbon de bois ou barbecue à gaz. De plus, aucun permis n'est requis pour un feu dans un foyer extérieur ou grille lorsqu'ils sont pourvus d'un capuchon pare-étincelles placé au sommet du tuyau d'évacuation. Aux fins du présent article, l'ouverture maximum des mailles du pare-étincelles ne doit pas excéder un diamètre de 10 mm dans sa partie la plus grande. De plus, le foyer extérieur doit être installé en respectant une marge de dégagement de 3 mètres et ce, sur tous les côtés, et ne pas être installé à moins de cette même distance de la ligne de propriété. Cette distance de dégagement est maintenue à 3 mètres face à tout contenant (bouteille ou réservoir) de gaz inflammable.

Également, dans les territoires ruraux de la municipalité situés à l'extérieur du périmètre urbanisation ou zone blanche tel que décrit à l'annexe A, ci-haut mentionnée, aucun permis n'est requis pour l'utilisation d'un poêle à briquette ou charbon de bois ou barbecue à gaz ou pour un feu dans un foyer extérieur si les flammes sont inférieures à 1 mètre et si ledit feu est fait en respectant les conditions des paragraphes a), d), e), f), h), i) et j) de l'article 22 du présent règlement.

ARTICLE 21 ABROGÉ.

ARTICLE 22 - CONDITIONS D'EXERCICE

Le détenteur du permis de brûlage et toute personne effectuant un feu sans permis conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'article 20 doivent respecter les conditions suivantes :

- a) une personne raisonnable doit demeurer à proximité du site de brûlage jusqu'à l'extinction complète du feu et garder le plein contrôle du brasier;
- b) avoir en sa possession sur les lieux où doit être allumé

le feu, l'équipement requis pour combattre un incendie engendré par ce feu, tels que boyaux d'arrosage, extincteurs, pelle mécanique, tracteur de ferme ou autre équipement approprié;

- avoir entassé en un ou plusieurs tas les matières destinées au brûlage à une hauteur maximale de deux mètres et demi (2.5 m) et sur une superficie maximale de vingt-cinq mètres carrés (25 m²), tout en respectant une marge de dégagement entre les tas et la forêt d'au moins 60 mètres;
- d) n'utiliser aucune des matières suivantes comme combustible: pneu ou autre matière à base de caoutchouc, déchet de construction ou autre, ordures, produits dangereux ou polluants ou tout autre produit dont la combustion est prohibée par les lois et règlements en vigueur;
- e) n'utiliser aucun produit inflammable ou combustible comme accélérant;
- f) le brasier doit être situé à au moins 60 mètres de tout bâtiment. Dans le cas d'un feu de foyer situé à l'extérieur du périmètre urbain de la municipalité, la distance est réduite à 10 mètres;
- g) aviser le service de sécurité incendie avant l'allumage du feu et lors de l'extinction complète du brasier;
- n'effectuer aucun brûlage lors de journées très venteuses (vélocité du vent maximum permise : 20 km/h) et lorsque les vents dominants sont orientés vers les boisés;
- n'effectuer aucun brûlage lors de journées dont l'indice d'assèchement est élevé suivant la Société de protection des forêts contre le feu;
- j) s'assurer que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux.

ARTICLE 23 - SUSPENSION IMMÉDIATE

Le détenteur du permis de brûlage prévu au présent chapitre doit en tout temps vérifier, avant de procéder au brûlage, avec la Société de protection des forêts contre le feu, en appelant au 1-800-563-6400 ou sur le site internet www. sopfeu.qc.ca, afin de s'assurer qu'il n'y a pas interdiction de brûlage.

Dans l'éventualité où il y aurait interdiction, ce permis est automatiquement suspendu.

En zone scolaire, ralentissez, soyez prudents



RALENTIR PRÉVIENT LE PIRE

Chaque année, la vitesse cause en moyenne :

110 décès (32 %)

405 blessés graves (28 %)

6 300 blessés légers (18 %)

À l'approche d'un autobus, soyez vigilants

TRAVAUX BRUYANTS

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

ARTICLE 43 - TRAVAUX BRUYANTS

Entre 22 heures et 7 heures, il est interdit à toute personne d'exécuter ou de faire exécuter des travaux susceptibles de faire du bruit de façon à nuire à la paix, à la tranquillité et au bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage, notamment mais non limitativement :

- 1° scier ou fendre du bois;
- 2° tondre le gazon;
- 3° faire de la soudure;
- 4° effectuer des travaux de menuiserie, de débosselage ou de mécanique.

Le présent article ne s'applique pas aux travaux de déneigement, ni aux travaux d'utilité publique, lorsque ceux-ci sont nécessaires pour cause de sécurité publique ou pour effectuer des réparations et à toute entreprise qui abat un arbre ou qui exécute des travaux par mesure de sécurité.

ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Avec l'arrivée de la période estivale et des périodes de sécheresse, nous devons réfléchir à des solutions durables afin d'économiser l'eau potable.

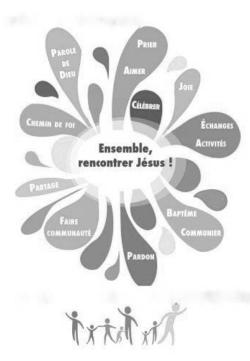
L'eau est une ressource épuisable qu'il faut préserver. Lorsque vous utilisez l'eau potable, pensez à rationner vos opérations pour éviter le gaspillage. Vous contribuerez ainsi à réduire les dépenses reliées à la production d'eau potable. Car oui, il est important de rappeler que cette dernière à un coût et que tous seront gagnants à l'économiser. Ainsi nous avons tous avantage à modifier certains comportements.

Pensez à utiliser un baril récupérateur d'eau

En récupérant l'eau, vous diminuez la consommation d'eau potable durant la saison estivale et surtout durant la période de canicule. Cette eau peut vous servir pour arroser votre jardin, vos fleurs et autres végétaux en tout temps.

La Municipalité de La Présentation offre un programme de subvention pour l'achat d'un baril récupérateur de pluie. Voir tous les détails sur notre site internet.

INSCRIPTIONS CATÉCHÈSE



Activités de catéchèse

Si vous souhaitez inscrire vos enfants aux activités de catéchèse de la Paroisse La Présentation, c'est le moment de le faire. Nous offrirons un parcours d'entrée en catéchèse pour les enfants de 3^e année et plus. Ce parcours est préalable au suivant durant lequel votre enfant vivra son premier sacrement du Pardon et fera sa Première Communion (Eucharistie). Nous pourrons également accueillir les enfants et adolescents qui souhaitent faire leur Confirmation. Ceux-ci devront être âgés de 12 ans et plus au moment d'être confirmés. Les rencontres débuteront en octobre 2023. L'horaire sera déterminé en fonction des inscriptions. Le coût est de 40 \$.

Vous devez inscrire vos enfants qu'ils aient ou non commencé leur catéchèse. Nous nous assurerons ainsi de mettre nos listes d'enfants à jour!

Nous avons besoin de bénévoles pour l'animation et l'organisation de la catéchèse !!

VILLE DE SAINT-HYACINTHE



PRÉVENIR LES RISQUES

ALARME INCENDIE NON FONDÉE



Saviez-vous qu'annuellement, les pompiers répondent en moyenne à 252 alarmes d'incendie non fondées?

Une alarme incendie non fondée est un signal indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie relié à un centre de télésurveillance et qui a causé le déplacement inutile des pompiers.



La majorité des systèmes d'alarme incendie dans les bâtiments résidentiels disposent d'une fonction de délai qui, lorsqu'activée, permet à une alerte de retentir jusqu'à 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. Demandez à votre installateur de s'assurer qu'elle est activée. De plus, assurez-vous de connaître le fonctionnement de votre système.

Une mauvaise utilisation du système d'alarme est considérée comme une alarme incendie non fondée. Ce déclenchement est passible de frais à la 3° alarme incendie non fondée dans les 12 derniers mois.

SOURCE : Ministère de la Sécurité publique

Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe 450 778.8300 poste 8559 | prevention-incendie@st-hyacinthe.ca



Ville de Saint-Hyacinthe

VILLE DE SAINT-HYACINTHE



RÉGIE INTERMUNICIPALE





LA PRÉSENTATION Vidange des installations septiques du 19 au 26 septembre 2023

2024 - TOTAL : 215	2023 - TOTAL : 226	
Route/rang	Route/rang	
Rang Sainte-Rose	5 ^e Rang	
Rang des Bas-Étangs	Chemin du Haut-de-Salvail	
Chemin de la Grande-Ligne	Rang des Grands-Étangs	
Rang Salvail Sud	Grand Rang	
Rue Scott	Chemin du Grand-Rang	
Chemin Côté	Rue Raygo	
Rang Salvail Nord	Rang des Petits-Étangs	
Route 137	Rue Charles-AGauttier	
Turcotte	Rue des Érables	
	Rue SCôté	
	Rue des Loisirs	



de services scolaire de Saint-Hyacinthe

Québec

L'ÉDUCATION SECONDAIRE DES ADULTES



Saviez-vous que le diplôme d'études secondaires (DES) obtenu à l'éducation des adultes équivaut à celui du secteur jeune ? En effet, plusieurs parents et adolescents craignent qu'il y ait un impact sur la poursuite des études postsecondaires si le diplôme n'est pas obtenu dans le contexte d'un parcours traditionnel à l'école secondaire.

Ils peuvent être rassurés : à l'éducation des adultes, toutes les matières sont offertes afin que l'élève reparte avec les acquis dont il a besoin pour la poursuite de son parcours scolaire ou professionnel.

Au moment de l'inscription, une conseillère évalue les acquis scolaires obtenus et élabore un profil qui répond à l'objectif de l'élève. Plusieurs options sont aussi offertes pour la poursuite des études : le Centre d'éducation des adultes (CEA) Saint-Hyacinthe — Acton offre la formation en présentiel ou à distance, de jour ou de soir ainsi qu'à temps plein ou à temps partiel.

Tout au long de l'année, vous pouvez communiquer directement avec le personnel du CEA afin d'obtenir de l'information sur le fonctionnement de l'école. Vous pouvez également rencontrer un conseiller ou une conseillère qui pourra explorer avec vous les différentes options et vous aider à déterminer celle qui répond le mieux à vos besoins.

Pour vous accompagner dans ce processus, sachez que vous avez accès gratuitement à un service d'information et d'orientation scolaire et professionnelle. Celui-ci est offert sur place, dans les municipalités des MRC des Maskoutains et d'Acton. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous.

Audrey Gatineau, Conseillère en information scolaire et professionnelle audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro

PUBLICITÉS



SOUMISSION 100% GRATUITE

VOTRE EXPERT DE CONFIANCE LOCAL POUR VOS PROJETS DE RÉNOVATION

NOTRE EXPERTISE:

- Toiture de bardeaux
 Accrédité IKO Offre de financement
- · Toiture de tôle
- · Installation portes et fenêtres
- Rénovation | Agrandissement agricole
- Projets sur mesure
- Garage



RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR LA SAISON 2023!

constructions.stevenlussier@gmail.com • www.stevenlussier.com

RBQ 5798-0765-01

Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider a atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

C'est pourquoi nous sommes là.

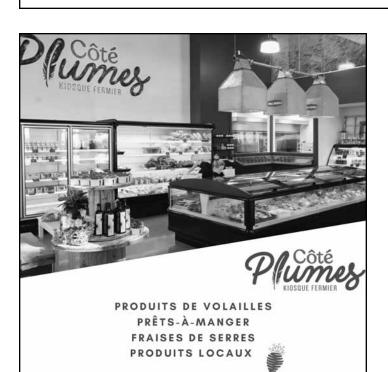


olheureux@assante.com

Planificateur financier et Conseiller en placement auprès de Gestion de capital Assante Itée. Conseiller en sécurité financière auprès de Services de succession et d'assurances Assante Inc.







HEURES D'OUVERTURE:

LUNDI AU VENDREDI : 10H À 18H SAMEDI ET DIMANCHE: 10H À 17H

242 GRAND RANG, LA PRÉSENTATION 450-253-2089



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Bureau: 450.796.5795

Steve Joyal Cell : 450.278.5995

Jacques Joyal Cell : 450.771.8600

À VOTRE SERVICE DEPUIS PLUS DE 35 ANS

FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE





















- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Ouvrage garanti

 Réparation pour compagnie d'assurance

901 Salvail Nord, La Présentation, JOH 1B0

Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473

De la conception à la livraison!



T 450.795.3219 || **SF** 1.800.322.3219 **F** 450.795.6122 || **C** kl@cgocable.ca

125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0

Concepteur et imprimeur de votre journal



NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE

Salle à dîner intérieure

POUR LES HEURES D'OUVERTURE, SUIVEZ-NOUS SUR ① Cantine La Présentation

888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271



ÉPILATION -ÉLECTROLYSE-SOIN VISAGE

450 223-0838

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, JOH 1BO Guylaine Lestage propriétaire















